

1369_Création d'un poste de commande centralisé, d'une petite extension et travaux extérieurs



Cahier des clauses techniques particulières
Lot 3 – Serrurerie
DCE C du 17/06/2026

Sommaire

Lot 03 Serrurerie	2
3.0 – Travaux de serrurerie	2
3.0.1 – Dépose de l'échelle à crinoline existante	2
3.0.2 – Clastra en acier galvanisé laqué, remplissage micro perforé compris ossature porteuse	2
3.0.3 – Porte 2 vantaux tiercés en acier laqué, remplissage micro perforé similaire au clastra	3
3.0.4 – Reprise de l'étanchéité de la porte au droit de l'escalier	3
3.0.5 – Echelle crinoline	4
3.0.6 – Modification de la ligne de vie	4

Lot 03 | Serrurerie

3.0 – Travaux de serrurerie

3.0.1 – Dépose de l'échelle à crinoline existante

Localisation : Echelle existante située au droit des futurs containers

L'entrepreneur devra la dépose de l'échelle à crinoline existante (car une nouvelle échelle va être mise en oeuvre à un autre emplacement et elle n'est pas de la même hauteur). La prestation comprend la dépose des fixations, le rebouchement en façade au droit des anciennes fixations ainsi que l'évacuation des gravats en décharges.



3.0.2 – Claustra en acier galvanisé laqué, remplissage micro perforé compris ossature porteuse

Localisation : En extérieur, autour des containers

Fourniture et pose d'un claustra en acier galvanisé laqué. Le claustra devra présenter les caractéristiques suivantes :

- protection anticorrosion ;
- poteaux de 3,50 m de haut, espacés de 1,82 m (distance indicative) ;

- poteaux tubulaires rectangulaires 0,15 x 0,05 m (dimensions indicatives) ;
- panneaux remplissage micro-perforé, fixés sur les poteaux ;
- cinq lisses ;
- hauteur de claustra : 3,50 m ;
- laqué blanc RAL 9010 ;
- compris couvertine sur le claustra : laqué blanc RAL 9010 ;
- compris ossature pour porte métallique ;
- compris massifs d'ancrage.

Toutes sujétions de fixations et de pose. Le tout pour un parfait achèvement.

3.0.3 – Porte 2 vantaux tiercés en acier laqué, remplissage micro perforé similaire au claustra

Localisation : Pour accès aux containers dans la claustra

Porte métallique micro perforé à deux vantaux comprenant deux montants et une traverse :

- fixation par pattes à scellement ou autres, nombre en fonction des dimensions.

Vantaux ouvrants :

- cadre, traverse et croisillons le cas échéant en fer cornière et té, ou en profilés tubulaires ;
- panneaux micro perforé ;
- panneaux laqué blanc RAL 9010 ;
- battement ;
- butoir de porte ;
- seuil conforme accessibilité PMR.

Toutes soudures, assemblages, etc. Protection contre la corrosion.

Visseries et autres pièces accessoires en métal traité contre la corrosion.

Ferrage et manœuvre :

- barre anti panique ;
- béquille ;
- serrure actionnée par canon européen ;
- paumelles : paumelles pour portes, nombre en fonction des dimensions ;
- manœuvre : Installation des organes de manœuvre à une hauteur comprise entre 90 et 130 cm par rapport au sol et à plus de 40 cm de l'angle du mur adjacent.

Nombre de vantaux : 2

Dimensions en tableau : 1.50 x 2.10 m (l x h) environ.

3.0.4 – Reprise de l'étanchéité de la porte au droit de l'escalier

Localisation : Porte façade nord au droit de l'extension

L'entrepreneur devra la reprise de l'étanchéité de la porte extérieure double vantaux de la salle de la bourse. Le calfeutrement d'étanchéité à l'eau et à l'air devra répondre aux exigences minimum $A^2 E^4 V^A2$.

La prestations comprends :

- l'identification de la zone à isoler ;
- le nettoyage soigné de la zone faisant l'objet de reprise d'étanchéité ;
- le choix des matériaux adaptés à l'isolation.

Compris toutes sujétions d'exécution et de finition pour un parfait achèvement.

3.0.5 – Echelle crinoline

Localisation : Extension façade nord

Fourniture et pose d'une échelle crinoline, afin de répondre à la norme NF P 84-206 et conforme à la norme NF E 85-010, pour accéder à la toiture et comprenant :

- échelons antidérapants ;
- protection contre corrosion ;
- montants d'échelles ;
- fixations sur support structurel ;
- arceau de crinolines et filants de crinoline.

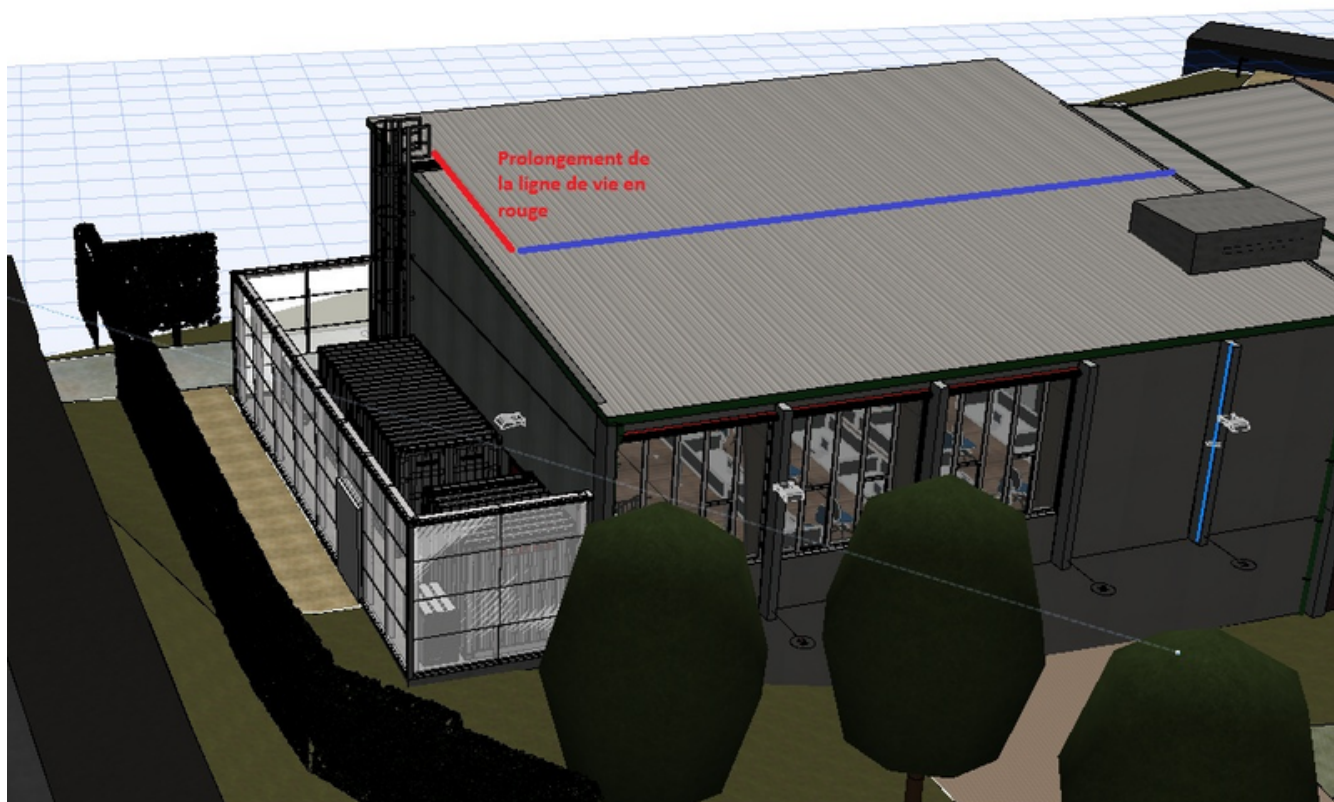
Hauteur indicative à monter : 6,50 m.

Compris toutes sujétions et éléments pour la fixation de l'échelle crinoline contre la structure.

3.0.6 – Modification de la ligne de vie

Localisation : En toiture existante

L'entrepreneur devra prévoir la modification de la ligne de vie suite au déplacement de l'échelle à



crinoline. L'entreprise devra prévoir un prolongement de la ligne de vie depuis le nouvel emplacement de l'échelle jusqu'à la ligne de vie existante.

La prestation comprendra également une vérification réglementaire de la ligne de vie modifiée par un bureau de contrôle agréé.